

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,

DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES PRODUCTIONS VIVRIERES

AGENCE NATIONALE POUR LE
DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE RIZ



PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES CHAINES
DE VALEURS VIVRIÈRES



**AVIS D'APPEL A SOUMISSION POUR LES
AGREGATEURS BENEFICIAIRES DU FONDS
D'AMORÇAGE DE LA FILIERE RIZ**

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole de deuxième génération (PNIA 2), l'Etat de Côte d'Ivoire bénéficie d'un appui technique et financier de la Banque mondiale pour la mise en œuvre du Projet de Développement des Chaînes de Valeur Vivrière (PDC2V). Le PDC2V a pour objectif de soutenir le développement de chaînes de valeur vivrières inclusives, résilientes et compétitives. Il vise les chaînes de valeurs manioc, maraîchère et aquacole.

A travers le PDC2V, le Gouvernement ivoirien adresse les problématiques de développement des chaînes de valeurs manioc, maraîchère et aquacole. De la production à la distribution en passant par la transformation et le transport de produits vivriers, le PDC2V intervient sur tous les maillons des chaînes de valeurs ciblées pour un développement coordonné de celles-ci. Pour l'atteinte de cet ultime résultat, le PDC2V met un accent particulier sur la problématique d'accès des acteurs à des financements adaptés à leurs besoins et aux réalités du sous- secteur vivrier.

Bien que ciblant les chaînes de valeurs manioc, maraîchère et aquacole, à sa conception, le PDC2V a prévu des possibilités d'extension à d'autres chaînes de valeurs vivrières présentant de fortes potentialités d'impact économique et social. A cet effet, à la suite de l'élaboration et de l'adoption de la nouvelle Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR 2024-2030) par le Gouvernement, les échanges entre la Banque mondiale et la partie nationale ont abouti à une intégration d'activités de facilitation de l'accès au financement des acteurs de la filière riz.

En effet, la filière riz fait face à de nombreux défis majeurs dont l'accès des acteurs au financement. L'on note une insuffisance de financement de l'exploitation ainsi qu'une discontinuité des interrelations entre les acteurs directs. Les expériences menées dans le cadre de financement adossées à des fonds de soutien à la filière riz ont présenté des limites et n'ont pas permis de pérenniser l'approche ou de renouveler l'accès au financement des acteurs.

Et capitalisant sur ces expériences, la SNDR 2 fait la promotion d'un modèle économique de développement des activités dénommé « agrégation rizicole » qui permet d'assurer un financement sur l'ensemble de la chaîne de valeurs, avec comme point structurant l'usinier dans un schéma de contractualisation avec les producteurs et les distributeurs.

Dans le cadre du déploiement de ce modèle, il est mis en œuvre une phase pilote du programme d'agrégation rizicole, sous financement de la Banque mondiale à travers le PDC2V.

2. PRESENTATION DE LA PHASE PILOTE DU PROGRAMME D'AGREGATION RIZICOLE

L'agrégation est une approche de contractualisation mettant en relation dans une chaîne d'approvisionnement donnée, d'une part des agrégés (riziculteurs, prestataires de service) et, d'autre part un agrégateur (usinier) sous la supervision d'un régulateur (ADERIZ). C'est un modèle novateur d'organisation des agriculteurs autour d'acteurs privés (agrégateur) qui amplifie leur offre agricole par une structuration de la production afin de regrouper un volume et une qualité du produit permettant une maîtrise des coûts de production et une meilleure négociation face au marché.

L'objectif de la phase pilote du programme d'agrégation rizicole est de contribuer au développement des chaînes d'approvisionnement du riz en facilitant le financement des activités d'exploitation des agrégateurs en vue d'atteindre la couverture des besoins de consommation par la production nationale. De manière spécifique, il s'agit de :

- Mettre en place et opérationnaliser un fonds d'amorçage permettant de financer les intrants, la mécanisation et la collecte du paddy par les agrégateurs ;
- Faciliter l'accès des agrégateurs au financement en vue d'accroître le potentiel de la capacité industrielle ;
- Assurer l'assistance technique, la supervision et le suivi-évaluation des interrelations de l'agrégation ;
- Assurer la sécurisation du paddy et du riz blanchi produit dans le cadre de l'agrégation.

Le fonds d'amorçage est évalué à 10 milliards de F CFA et sa mise en œuvre permettra la mise en marché dans les circuits formels d'au moins 100 000 tonnes de riz blanchi de bonne qualité.

3. PRINCIPE DE LA COLLABORATION ET MISSIONS DES AGREGATEURS

L'agrégateur bénéficiaire est sélectionné sur la base de son dossier de candidature, analysé par un Comité de Sélection puis par la banque partenaire du fonds d'amorçage.

Par la suite, chaque agrégateur bénéficiaire conclura deux (2) conventions dont l'une avec l'ADERIZ et l'autre avec la Banque partenaire en vue de leur permettre de financer :

- La production du paddy ;
- La collecte du paddy et l'approvisionnement en paddy des usines ;
- La transformation du paddy en riz blanchi de qualité pour un approvisionnement régulier des distributeurs.

4. CRITERES DE SELECTION DES AGREGATEURS

Pour faire acte de candidature au titre d'agrégateur bénéficiaire du fonds d'amorçage, le candidat doit :

- Être un usinier professionnel et performant, disposant d'une usine d'une capacité nominale minimum de 2 t/h ;
- Être capable d'établir des relations contractuelles avec les acteurs de la chaîne de valeurs riz.

5. RETRAIT DU DOSSIER CONSTITUTIF

Les dossiers constitutifs de demande d'agrément pour être agrégateur bénéficiaire du fonds d'amorçage au titre de la campagne rizicole 2026 sont disponibles et téléchargeables en ligne sur les sites web du PDC2V (www.pdc2v.ci) et de l'ADERIZ (www.aderiz.ci).

Les dossiers de candidatures sont à déposer en ligne via l'adresse électronique aderizinfos@aderiz.ci au plus tard :

- Le vendredi 13 février 2026 à 16 heures pour le 1^{er} cycle rizicole et ;
- Le vendredi 31 juillet 2026 à 16 heures pour le 2nd cycle rizicole.

Pour toute requête d'information complémentaires, prière contacter Monsieur Yves KOKAN au 07 07 70 82 53 / aderizinfos@aderiz.ci